SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI <u>avant 20H</u> le dimanche soir sous peine d'amende. Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 25 avril 2023

Courriers:

Priay Fc: demande de rencontre S. à 8 D1 du 20 mai au mercredi 26 avril. (pas reçu accord du club adverse).

Ain Sud Foot: rencontre U15 F du 29 avril à 15h30 (plateau U7 et rencontres U13 à 13h30).

Rencontre S. à 8 D1 du 18 mars (report J1) **Plaine de l'Ain Us – Priay Fc** reprogrammée **le 30** avril à 13h00.

Rencontre S. à 11 D1 du 2 avril **Attignat As – Misérieux Trévoux As** reprogrammée **le 29avril (à voir horaire)**.

Rencontre S. à 8 D2 Bettant Js - Belley Cs reprogrammée le 14 mai à 15h00.

Rencontre S. à 8 D2 Jassans Frans Foot – Ambronay St Jean Vx du 11 mars ne sera pas reprogrammée.

Décision commission sportive Féminine et Règlement. Score 0-3

Rencontre S. à 8 D1 **Plaine de l'Ain Us – Thoissey Esvs.** du 4 mars report annulé, pas reprogrammée.

Décision commission sportive Féminine et Règlement. Score 0-3

Rappel pour toutes modifications de rencontre - date, horaire - <u>l'accord du club adverse</u> <u>est obligatoire</u>, utiliser footclubs ou le document en ligne sur le site du district.

Le Président, Jacques CONTET